

**GOUVERNEMENT DU SENEGAL**  
**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**  
**PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES**  
**DOCUMENT DE PROJET**

**EFFET UNDAF 3 :** La participation effective de tous les acteurs concernés, l'efficacité, la transparence, l'équité de genre, la promotion des droits humains et du développement durable sont renforcées dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement

**Effet recherché n°2 du Programme de Pays :** Un environnement institutionnel plus propice au développement et axé sur le partenariat public/privé/société civile et une gestion rationnelle de l'APD

**Indicateur(s)/Produit (s) escompté(s) : 2.2 :** La maison des volontaires est opérationnelle

**Période du Programme :** Janvier 2007– Décembre 2011

**Composantes du Programme :** Renforcement de la gouvernance et du développement décentralisé et participatif.

**Titre du Projet :** Appui à la coordination et promotion du volontariat au Sénégal

**Numéro du Projet :** 00056615

**Durée du Projet :** 48 mois

**Date de démarrage :** Juillet 2007

**Date d'achèvement :** Juin 2011

**Modalité d'exécution :** Exécution nationale

**Agence gouvernementale de mise en œuvre :**

Secrétariat Général de la Présidence de la République/  
Délégation à la Reforme de l'Etat et à l'Assistance  
Technique /Direction de l'Assistance Technique

**Zones d'intervention :** Territoire national

Fonds PNUD et Coûts  
partagés

Budget total : **5, 000,000**

**US\$**

Ressources allouées :

- Gouvernement : 130,000  
US\$

- PNUD (TRAC): 500,000  
US\$

- VNU : 500,000  
US\$

- Autres :

- En nature

- Gouvernement :

- Autres :

Ressources à mobiliser: 3,  
870,000 US\$

**DESCRIPTION SUCCINCTE :**

Le présent projet vise à la réalisation des OMD par le biais du volontariat et concerne par conséquent les huit OMD. Il se veut un socle sur lequel tous les acteurs du développement pourraient s'appuyer dans le cadre de leurs interventions. Il s'inscrit en droite ligne de l'UNDAF 2007-2011 et la SRP 2007-2010. Ses objectifs sont de renforcer les capacités nationales de coordination et de promotion du volontariat par l'élaboration i) d'un cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires et ii) mettre

en place un centre d'appui aux services de volontaires (la maison des volontaires) qui se veut une véritable bourse du volontariat où l'offre et la demande se rencontreront. Ce centre sera l'instrument clé de tout le processus de pérennisation de la coordination, la promotion du volontariat, de même que l'encadrement des associations de volontaires et autres OSC.

Le projet sera exécuté par la Direction de l'Assistance Technique selon la modalité d'exécution nationale (NEX), c'est-à-dire celle où la partie nationale assume la responsabilité entière de l'exécution du projet. Cette modalité concerne les fonds mis à disposition par le PNUD. Cette modalité s'appliquera également aux ressources mises à disposition par le programme VNU, à l'exception de celles relatives aux missions de suivi par le siège.

La modalité d'exécution des contributions des autres partenaires sera convenue d'accord parties entre le gouvernement du Sénégal et ses partenaires au développement, conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide.

**Signé au nom de :**                      **Date**    **Signature**    **Nom et titre**

**GOVERNEMENT :**                      \_\_\_\_\_

**PNUD :**    \_\_\_\_\_

## LISTE DES ACRONYMES

AIV	Année internationale des volontaires
ARD	Agence régionale de développement
CNCPV	comité national de coordination et promotion du volontariat
CNSAIV	Comité national de suivi des acquis de l'année internationale des volontaires
COLUPAS	Collectif National de la Société Civile pour la Lutte contre la Pauvreté au Sénégal
CPAP	Country programme action plan
DADL	Direction d'appui au développement local
DAT	Direction de l'Assistance Technique
DCEF	Direction de la coopération économique
DDI	Direction de la dette et de l'investissement
DHD	Développement Humain Durable
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ESAM	Enquête budget- consommation
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information Education Communication
JIV	Journée internationale des volontaires
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OCB	Organisation communautaire de base
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PNDL	Programme national de développement local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNV	Programme national de volontariat
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquis
SNU	Système des Nations Unies
SRADL	Service régional d'appui au développement local
SRDC	Service régional de développement communautaire
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SVF	Special Voluntary Fund
UNDAF	United Nations development assistance framework
UNDG	United Nations Development Group
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
VNU	Volontaires des Nations Unies

## SECTION I – DESCRIPTION NARRATIVE

### I- Contexte

#### 1.1- Situation des OMD

Situé à l'ouest du continent africain, le Sénégal s'étend sur 196.722 Km<sup>2</sup> et est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée-Bissau, à l'ouest par l'océan Atlantique. La population est estimée en 2002 à 10.425.200 habitants<sup>1</sup> avec un taux annuel de croissance de 2,5%. La population est jeune avec un âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et 22,6 ans pour les femmes. La population est essentiellement rurale (58,5%). Plus de la moitié des citoyens vivent dans l'agglomération dakaroise.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) a crû en termes réels en moyenne de 5,3 % sur la période 1995-2005. Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7% nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,460)<sup>2</sup>, le Sénégal occupe la 156<sup>ème</sup> place. L'incidence de la pauvreté est passée de 67,9% en 1994/95 à 57,1% en 2001/02 avec des disparités géographiques, spatiales mais également sexospécifiques importantes<sup>3</sup>. Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines (57,5% contre 43,3%). Ceci affecte plus les femmes qui représentent 52% de la population.

Le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à 82,5% en 2005, contre 62% en 1998. L'écart entre les garçons (82,4 %) et les filles (77,30 %) est encore important. Dans le domaine de la santé, une certaine amélioration des conditions de survie de l'enfant et de la mère est constatée. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 145,3‰ en 1997 à 121‰ en 2005 et le taux de mortalité infantile de 70,1‰ en 1997 à 61‰ en 2005. Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, le Sénégal a réussi à maintenir une faible prévalence de 0,7%. Cependant, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme avec des conditions d'hygiène et d'assainissement encore précaires. Environ 72,9 % de la population ont un accès à l'eau potable en 2005 tandis que seuls 56,15 % ont un accès à l'assainissement.

Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a entrepris la révision de sa stratégie de réduction de la pauvreté (DSRPII – 2006/2010) autour de 4 axes stratégiques fondés sur les priorités des OMD et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) : (i) La création de richesse, (ii)

---

<sup>1</sup> RGPHS, 2002

<sup>2</sup> PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2006

<sup>3</sup> ESAM, 2002

l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale ainsi que la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

Au chapitre du suivi des progrès, le Sénégal a réalisé une importante avancée, en s'appêtant à publier son troisième rapport annuel de suivi du processus d'atteinte des objectifs des OMD. Néanmoins, les progrès enregistrés dans le cadre de la réalisation des OMD sont globalement mitigés. Plusieurs OMD ne seront pas atteints si les efforts ne sont pas accrus, d'où l'intérêt du volontariat qui permet une large implication de tous à faible coût.

## **1.2- Situation du volontariat**

Pour la réalisation des OMD, les OSC ont un rôle important à jouer, compte tenu de leur proximité avec les populations à la base, du nombre de volontaires qu'elles peuvent mobiliser, et leur volonté d'influer sur les stratégies de développement dans le cadre du dialogue politique. Il demeure cependant que le volontariat n'est pas encore pleinement perçu comme stratégie de réalisation de ces interventions par le gouvernement, malgré l'existence de divers corps de volontaires tels que le Service Civique National ou les volontaires de l'éducation. De même, des traditions de solidarité telles que la participation populaire aux travaux communautaires dans les terroirs villageois lorsque que les besoins de la communauté la requièrent sont peu exploitées.

Au plan formel, le Sénégal s'est doté en 2001, dans le cadre de la préparation de l'année internationale du volontariat (AIV, 2001), d'un comité d'organisation qui, après la célébration, a été transformé en comité national du suivi des acquis de l'AIV (CNSAIV). Ce comité, coordonné par la Direction de l'Assistance Technique (DAT), s'est depuis attelé à assurer la visibilité du volontariat par la célébration régulière de la journée internationale des volontaires (JIV) chaque 05 décembre de chaque année. En 2006, le CNSAIV a redéfini ses missions et est devenu le comité national de coordination et de promotion du volontariat (CNCPV) afin de mieux intégrer le volontariat dans l'agenda du développement.

Certains des projets retenus lors de l'AIV ont connu leur aboutissement, notamment la création d'une association des corps de volontaires du troisième âge qui participe pleinement aux travaux du comité. Cependant, d'autres projets importants tels que la maison des volontaires, etc. n'ont pas connu un début d'exécution. Néanmoins, l'impulsion du CNCPV reste forte et le comité attractif pour les différentes associations de volontaires qui y trouvent un cadre fédérateur et un moyen d'accroître la visibilité de leurs actions. En 2005, une semaine des volontaires a été initiée, avec la journée des volontaires comme point culminant. Le thème 'Volontariat et OMD' a accru l'intérêt des associations de volontaires pour les OMD et le CNCPV qui a ainsi senti le besoin d'asseoir son action sur des bases plus claires. Dans

ce processus, une étude a déjà été réalisée avec l'appui du PNUD et le présent projet en est une autre étape.

En dehors du programme des Volontaires des Nations Unies (programme VNU), les organismes ci-après en sont actuellement les principaux pourvoyeurs de volontaires internationaux au Sénégal :

- Le Corps de la Paix Américain (Peace Corps)
- Le Japanese Overseas Volunteers Cooperation (JOVC)
- La Korea International Cooperation Agency (KOICA)
- L'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)
- Le Centre d'Etudes Canadien International (CECI)

D'autres programmes d'envoi de volontaires internationaux sont également en cours de négociation (démarrage ou redémarrage), c'est le cas de la Chine et APSO

### **1.3- Objectif à long terme**

Promouvoir le volontariat comme instrument du développement économique et social en général et de mise en œuvre des OMD en particulier

### **1.4- Objectifs opérationnels**

- 1- Renforcer les capacités nationales de coordination et de promotion du volontariat
- 2- Mettre en place un centre d'appui aux services de volontaires (la maison des volontaires)

## **II- STRATEGIE DU PROJET**

### **2.1- Le volontariat en action**

Le volontariat par son caractère transversal, intéresse tous les acteurs du développement. De surcroît, le projet se donne pour but ultime d'aider à la réalisation des OMD, c'est pourquoi la mise en œuvre du projet se veut évolutive et modulaire, de sorte à permettre l'inclusion de tout partenaire potentiel à n'importe quelle étape. Une telle approche permet que chaque objectif du projet ait en soi son propre impact dans la valorisation des ressources du volontariat. D'autre part, ce projet se fonde aussi sur le principe du volontariat en action, c'est pourquoi les différents intervenants seront très souvent sollicités dans leurs capacités de volontaires.

Ainsi, par le biais d'experts volontaires (dont des VNU nationaux et/ou internationaux), spécialistes en formation, en animation et développement communautaire, les associations et organisations ciblées bénéficieront de l'assistance du projet dans l'élaboration de leurs plans d'action, de leurs projets ainsi que la formation en méthodes participatives et approche genre. Pour mieux suivre cette activité, une cellule d'appui et de conseil sera mise en place au sein du projet. Elle veillera à la bonne gestion des moyens affectés aux activités de son ressort et mettra en œuvre toute approche novatrice dans la méthodologie d'accompagnement des associations et des communautés appuyées par celles-ci.

La communication et la mobilisation sociale pour la mise en œuvre des OMD sont très importantes, non seulement pour faire savoir à chaque acteur du

développement son rôle, mais aussi, par la suite, pour évaluer les effets et impact des interventions.

A cet effet, d'une part, les experts volontaires joueront un rôle important pour sensibiliser les associations et les organisations de volontaires afin de faire connaître leur rôle dans la mobilisation de la population et de les appuyer dans des activités de sensibilisation et de plaidoyer. Les outils élaborés pour la mobilisation de la société civile sur les OMD seront utilisés et complétés en cas de besoin.

D'autre part, le projet se mettra en rapport avec le comité national de pilotage des OMD, au sein du Ministère de l'Economie et des Finances pour s'enquérir des structures mises en place pour la réalisation des OMD et travailler en partenariat avec ces structures afin d'avoir une synergie entre acteurs du développement.

Enfin, la couverture spatiale se fera progressivement, à mesure que les moyens seront mis à disposition du projet. La phase initiale consistera donc en une division géographique du pays en trois zones qui seront couvertes par les trois premières antennes à mettre en place par le programme VNU. La taille de ces zones sera réduite au fil de l'installation des autres antennes.

## **2- Interventions synergiques des partenaires**

### **2.2.1 Appui en amont par le PNUD**

Le PNUD interviendra en amont en appuyant le Gouvernement du Sénégal à créer un environnement favorable et légal pour la promotion du volontariat national. Ce cadre légal et réglementaire sur le volontariat définira le statut des volontaires nationaux et les conditions de leur utilisation. Dans son appui, le PNUD visera à mettre en place un mécanisme de mobilisation et de valorisation sociale des ressources humaines disponibles dans le pays à travers le volontariat afin d'initier une amélioration des conditions de vie des populations pauvres par la mise à disposition de compétences nationales aussi bien au niveau des communautés que des structures d'appui technique.

Les principaux produits sont l'élaboration de textes réglementaires définissant les normes et les statuts de volontaires ainsi que le répertoire (base de données) des compétences locales et leur promotion en tant que volontaires nationaux dans le cadre des actions visant la réalisation des OMD. Un autre produit important est l'implantation de la maison des volontaires, centre de service de volontaires qui jouera le rôle d'une véritable bourse du volontariat où l'offre et la demande se rencontreront. Cette maison sera le point nodal de la mise en œuvre de toute la politique de promotion du volontariat.

### **2.2.2 Appui en aval par le programme VNU**

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre des résultats du programme VNU, d'abord dans les résultats 1.1. « Le volontariat inclus dans l'agenda de développement national et international » et 3.1. « Mobilisation accrue de volontaires pour des activités en faveur des OMD et de consolidation de la paix ». Il s'intègre ensuite parfaitement dans les contributions marquantes 2 et 3 à savoir, « l'inclusion et la participation des acteurs » et « la mobilisation des communautés par des actions de volontariat ».

C'est fort de cette adéquation avec son cadre de résultats que le programme VNU apportera son appui aux associations, aux organisations de volontaires et aux OCB, pour le renforcement de leurs capacités. Dans le but d'améliorer la perception du volontariat national dans le contexte du Sénégal, l'assistance du programme VNU sera également axée sur le rôle et la pertinence du volontariat et les moyens d'accroître sa visibilité. Elle visera à permettre une meilleure participation des acteurs de la société civile à la réalisation des OMD et un accroissement de l'impact de leurs activités sur les communautés

de base. A cette fin, la contribution du programme VNU permettra de financer l'enveloppe pour un portefeuille de microprojets par les OSC et associations de volontaires. Enfin, une autre contribution majeure sera la formulation d'un programme national de volontariat qui prendra qui constituera l'un des éléments clés de la pérennisation de la promotion du volontariat.

### **2.2.3 L'intervention du gouvernement**

Le Gouvernement, qui a fait preuve d'un grand engagement en allouant déjà une contrepartie financière, mettra à disposition des locaux devant servir de siège à la maison des volontaires qui, une fois mise en place, servira de local de travail à l'équipe du projet. Cette dernière sera entre-temps abritée par la Direction de l'Assistance Technique jusqu'à l'établissement de la maison des volontaires. D'autre part, il appuiera la conduite d'expériences pilotes d'initiatives particulière que sont le Volontariat du troisième âge et le Village Planétaire en plus de son appui financier à la coordination du volontariat.

Enfin, il facilitera l'ancrage institutionnel des antennes de la maison des volontaires, de préférence aux Agences Régionales de Développement (ARD), même si la possibilité de les ancrer à un autre service régional est également envisagée (voir paragraphe 3.3 relatif aux apports du gouvernement). L'ancrage aux ARD permettra une mise en commun des ressources avec la maison du développement local prévue dans le cadre du PNDL. Cet ancrage à la fois aux ARD et au PNDL aidera à la pérennisation de la maison des volontaires et à la constitution d'un vivier de ressources humaines en appui aux activités des ARD. Un tel ancrage permettra également d'appuyer la mise en œuvre de l'axe stratégique 4 de la SRP relatif à la gouvernance et le développement décentralisé et participatif. La partition de la DADL devient donc importante dans un tel schéma en raison de son rôle d'encadrement des communautés de base.

En ce qui concerne les jeunes, un partenariat sera recherché avec les différents mécanismes de financements des jeunes (ex Fonds National de la Promotion des Jeunes, etc.) afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes volontaires. Il est à noter que le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi est déjà partie prenante de ce projet à travers le Service Civique National qui est membre du CNCPV.

### **2.2.4 Appui des autres partenaires**

La participation des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux est attendue dans la mesure où plusieurs de ces institutions ont manifesté un intérêt pour le projet, en particulier les pays qui ont une coopération technique de volontaires avec le Sénégal et des agences du système des Nations Unies. Les perspectives ouvertes par la maison des volontaires sont à la mesure des besoins à satisfaire et devraient de ce fait susciter une convergence dans toutes les interventions de développement. La mobilisation des ressources sera de ce fait permanente pour appuyer les communautés nationales à s'approprier les OMD et prendre une part active à leur réalisation.

Dans sa démarche, le projet œuvrera donc à susciter l'intérêt accru et la participation d'autres partenaires à travers un apport de ressources humaines et financières dans le renforcement des capacités de la maison des volontaires et OSC. Le projet va privilégier la collaboration, la coopération et la coordination avec d'autres services qui appuient la société civile au Sénégal, entre autres les Agences du Système des Nations Unies, la Coopération bilatérale et le secteur privé en vue de rentabiliser les apports, maximiser les



ressources disponibles et sécuriser l'impact et la durabilité de l'action des volontaires.

## **2.3- Les bénéficiaires**

- Le premier bénéficiaire est l'Etat, qui disposera d'un cadre légal et réglementaire d'une structure de volontariat national pour relever le défi de la lutte contre la pauvreté par la réalisation des OMD;
- La société civile (ONG et mouvement associatif) dont le rôle et la capacité d'influence seront renforcés par la cogestion de la maison des volontaires et la mise en œuvre de microprojets OMD;
- Les partenaires au développement qui trouveront avec la maison des volontaires un interlocuteur capable de mobiliser les ressources humaines nécessaires à toute intervention de masse ;
- Les hommes et femmes qualifiés sans emploi, plus particulièrement les jeunes seront recrutés comme volontaires;
- Les volontaires nationaux et internationaux qui pourront plus facilement travailler en réseau
- Les communautés cibles des microprojets.

## **PARTIE III. APPORTS**

### **3.1- Apports du PNUD**

Le financement du PNUD portera sur :

a) Les ressources humaines :

- Un conseiller technique principal (VNU International) expert en renforcement des capacités et mobilisation communautaire
- Un VNU national, spécialiste en moyens d'existence durable
- Un VNU national spécialiste en communication
- Un(e) Assistant(e) administratif(ve) et financier
- Un chauffeur
- 01 consultant national (3h/m) pour l'élaboration du cadre légal et réglementaire sur le volontariat

b) Les équipements

- Un véhicule 4 x 4 pour l'Unité de gestion du projet
- Le matériel informatique et de bureau pour l'Unité de Gestion (4 Ordinateurs + périphériques, 1 photocopieur, mobilier)

L'appui du PNUD pourra également porter le financement des études sur le volontariat, la constitution d'une base de données sur le volontariat au Sénégal, dépendant de l'engagement d'autres partenaires pour la prise en charge des activités du projet.

### **3.2- Apports du programme VNU**

La contribution du programme VNU portera sur :

a) les ressources humaines

- Un VNU international, spécialiste en suivi-évaluation,
- Trois VNU nationaux spécialistes en animation, formation et développement communautaire; en appui institutionnel et organisationnel et en suivi/évaluation. Ils assumeront la fonction de chef d'antenne de la maison des volontaires dans les régions

b) Equipements

- Le matériel informatique et de bureau pour les antennes (3 Ordinateurs + périphériques, mobilier)

L'appui du Programme VNU portera également sur i) la mise en place de la maison des volontaires, ii) la constitution de l'enveloppe de financement des microprojets pour les OMD iii) la formation des volontaires locaux potentiels et autres relais communautaires iv) un appui substantiel à des OSC clés pour appuyer le Gouvernement dans l'encadrement du volontariat et des communautés nationales dans la réalisation des OMD de sorte à faciliter la relève ainsi que la durabilité de l'intervention à la fin du projet.

### **3.3- Apport du Gouvernement**

L'appui du Gouvernement portera sur :

a) les ressources humaines

- Personnel de contrepartie pour le suivi des activités du projet et dont le nombre et la qualité reste à déterminer. Toutefois, le fonctionnaire proposé par le Directeur de l'Assistance Technique sera le coordonnateur du projet et en supervisera toute la mise en œuvre pour le compte du gouvernement.

b) infrastructures

- Des locaux de travail pour l'équipe de projet

- Le site d'accueil du siège de la maison des volontaires qui servira à terme de local de travail pour l'équipe de projet
- et des locaux pour les trois antennes régionales. En ce qui concerne les antennes régionales, le Gouvernement identifiera, selon le cas, le service régional le plus approprié pour abriter l'antenne régionale de la maison des volontaires, cela peut être indifféremment le Service régional d'appui au développement local, la direction régionale du développement communautaire et surtout l'agence régionale de développement (ARD).

Il est utile de préciser que les coûts de l'électricité et de l'eau liés à ces infrastructures sont également à la charge du Gouvernement

#### c) Equipements

- une voiture de liaison pour la coordination.

La participation du Gouvernement est très attendue au moment de la validation et promulgation des textes régissant le volontariat national au Sénégal. D'autre part, il prendra en charge le financement des expériences pilotes du village planétaire et l'appui au volontariat du troisième âge à hauteur de 130000 \$.

### 3.4- Apport des autres partenaires

Leur apport consistera en :

#### a) les ressources humaines

- 8 coordonnateurs régionaux, spécialistes en animation, formation et développement communautaire; en appui institutionnel et organisationnel et en suivi/évaluation. Ils assumeront la fonction de chef d'antenne de la maison des volontaires dans les régions
- 11 volontaires pour appuyer les chefs d'antenne régionale dans l'encadrement des communautés

#### b) les équipements

- 11 véhicules double cabine 4 x 4 pour chaque antenne régionale de la maison des volontaires
- Le matériel informatique et de bureau pour les antennes (19 ordinateurs + périphériques, mobilier)

L'appui des divers partenaires visera en priorité à assurer une couverture du territoire national par le projet et portera également sur i) a mise en place de

la maison des volontaires, ii) la constitution de l'enveloppe de financement des microprojets pour les OMD, iii) la formation des volontaires locaux potentiels et autres relais communautaires et iv) le financement des expériences pilotes du village planétaire et l'appui au volontariat du troisième âge.

## **PARTIE IV- ARRANGEMENTS DE GESTION**

### **4.1- Modalité d'exécution**

Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution nationale (NEX), c'est-à-dire celle où la partie nationale assume la responsabilité entière de l'exécution du projet. Cette modalité concerne les fonds mis à disposition par le PNUD. Cette modalité s'appliquera également aux ressources mises à disposition par le programme VNU, à l'exception de celles relatives aux missions de suivi par le siège.

La modalité d'exécution des contributions des autres partenaires sera convenue d'accord parties entre le gouvernement du Sénégal et ces partenaires au développement, conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide. Si les parties en conviennent, l'exécution de ces contributions pourra être confiée au PNUD au travers de signature de protocoles d'accord spécifiques.

### **4.2- Les organes de gestion du projet**

La gestion du projet se fera à travers les organes suivants :

- a) **L'agence de coordination** est le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). A ce titre, il est responsable du suivi de la coopération entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD et demeure l'organe national habilité à approuver et coordonner l'exécution des divers programmes et projets du PNUD au Sénégal.
- b) **L'agence de coopération** est le Secrétariat Général de la Présidence de la République/, Délégation à la Reforme de l'Etat et à l'Assistance Technique, à travers la Direction de l'Assistance Technique, dont il assure la tutelle. A ce titre, il est responsable de la mise en œuvre du projet dont il rend compte de la gestion devant le MEF en tant qu'agence de coordination
- c) **Le comité de pilotage**, crée par arrêté, sera composé du secrétariat permanent de l'actuel CNCPV et des membres d'institutions partenaires à la mise en œuvre du projet. Un représentant de la Direction de la Planification (en charge de la coordination des OMD), de la DCEF et de la DDI/CAP, en seront également membres. Tous les autres ministères techniques concernés y auront également un représentant de même que le PNDL. Le PNUD, et les autres partenaires au développement, et agences du SNU partenaires du programme siégeront au Comité de Pilotage. La société civile sera représentée. Le comité de pilotage sera présidé par le Gouvernement

(Secrétariat Général de la Présidence), ses réunions requièrent la présence du Représentant Résident du PNUD ou son représentant. L'équipe de projet (voir ci-dessous) assurera le secrétariat du comité de pilotage, qui se réunira deux fois par an pour approuver le rapport d'activités et valider le plan de travail annuel et le budget y relatifs (voir termes de référence du comité de pilotage en annexe 1).

- d) **Un directeur national du projet** qui présidera le comité de pilotage et supervisera la mise œuvre du projet. Ce rôle sera assuré par la Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique du Secrétariat Général de la Présidence.
- e) **Un coordonnateur national** qui assurera la mise en œuvre du projet et supervisera le travail de toute l'équipe du projet à cette fin. Ce rôle sera assuré par le fonctionnaire proposé par le Directeur de l'Assistance Technique (voir termes de référence en annexe 2).
- f) **Une équipe de projet** qui assurera la mise en œuvre du projet au niveau central:

- Un conseiller technique principal, expert en renforcement des capacités et mobilisation communautaire
- Un VNU national, spécialiste en moyens d'existence durable
- Un VNU national spécialiste en communication
- Un VNU international spécialiste en suivi-évaluation
- Un (e) Assistant (e) administratif (ve)
- Un chauffeur

Au niveau de chaque région de :

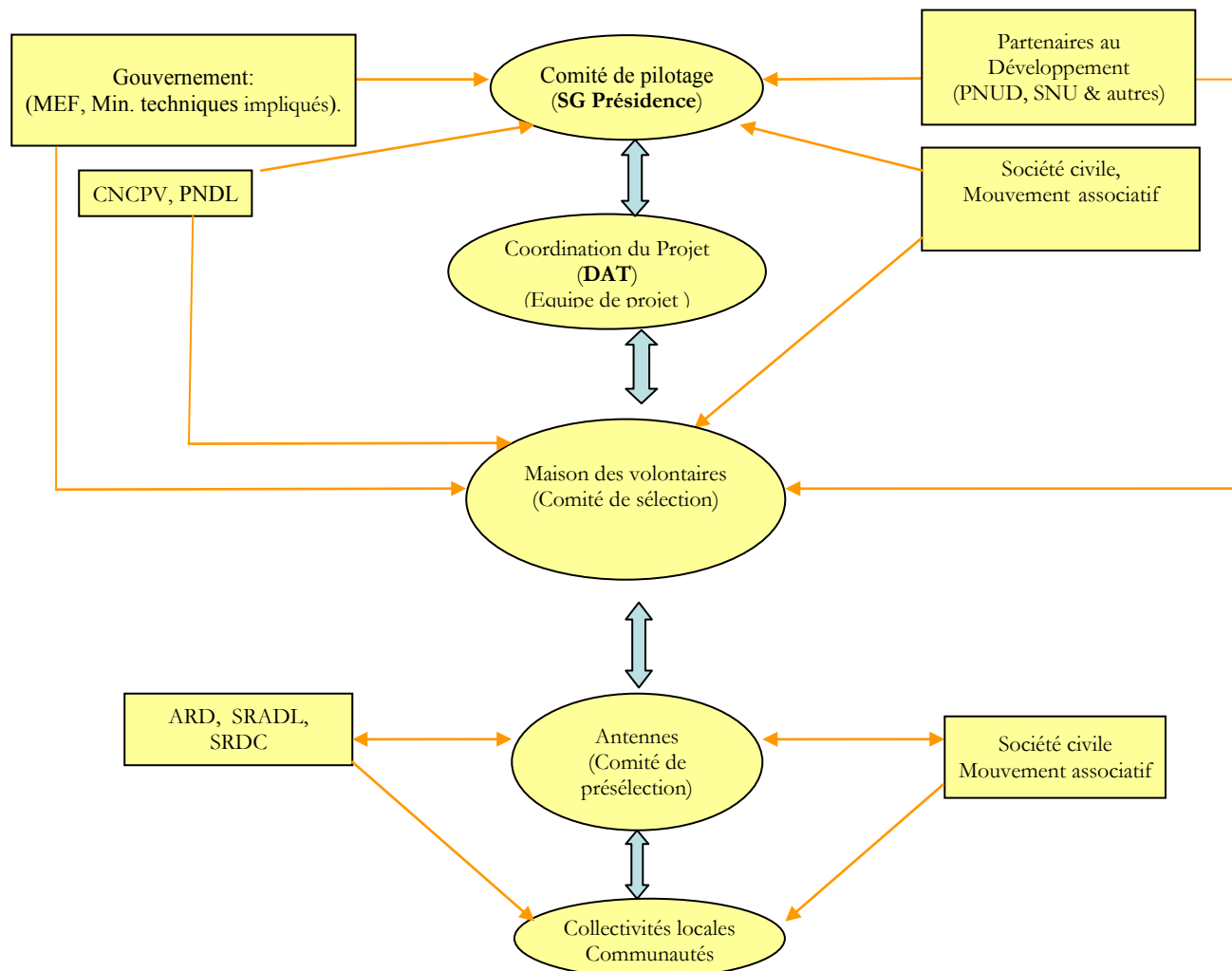
- Un chef d'antenne
- Un volontaire

L'équipe de projet fera office temporairement de direction de la maison des volontaires à sa phase initiale de mise en place. Les termes de référence du personnel sont joints en annexes 3 à 8.

- g) **Un comité de sélection des microprojets** : composé d'un représentant de la DAT, de deux représentants de l'équipe du projet (secrétaires du comité), de représentants d'OSC et de ceux des partenaires au projet, il aura pour rôle d'examiner les microprojets soumis à son approbation selon des critères qu'il aura définis au préalable. Il rédigera et adoptera ses termes de référence au cours de sa première réunion. Une ébauche de son fonctionnement est présentée en annexe 9.



**FIG 1 : Vue synoptique de la mise en œuvre du projet**



### 4.3- Suivi et évaluation

Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de ses activités et d'évaluations périodiques de ses performances. Ce suivi sera assuré par l'équipe de projet qui préparera, sous la conduite du CTP, des rapports d'activités et financiers trimestriels qu'elle soumettra à l'attention du coordonnateur national. Celui-ci les transmettra au MEF pour approbation et transmission au PNUD. Hormis la première demande d'avance de fonds trimestrielle, toute demande d'avance ultérieure devra être nécessairement accompagnée d'un rapport d'activités et financier.

L'équipe de projet rédigera également des rapports annuels qui accompagneront les plans de travail annuels et serviront de support à l'approbation de ces derniers par le comité de pilotage qui les entérinera avant toute transmission aux parties concernées.

Des représentants du Comité de Pilotage (un représentant du gouvernement, du PNUD/VNU, des partenaires au projet, de la société civile, soit cinq représentants du Comité de Pilotage) effectueront au moins une visite de terrain par an pour apprécier l'état d'avancement des activités du projet. Cette visite précédera la revue tripartite annuelle du projet et y contribuera, en cas de besoin à réorienter les activités afin d'atteindre les objectifs assignés au projet. La revue tripartite sera co-présidée par le PNUD et le Gouvernement (MEF) et le projet fera l'objet d'un audit annuel comme requis dans la modalité d'exécution nationale

Dans ses activités de suivi, l'équipe de projet s'appuiera en priorité sur les schémas et indicateurs définis au niveau global et national (OMD, DSRP, UNDAF, CPAP, etc.). Cependant, elle définira, s'il y a lieu, des indicateurs appropriés pour la mesure de l'impact des actions des volontaires sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'institution (le PNUD/VNU) assumant le rôle d'assurance qualité effectuera, quant à elle, au moins deux visites annuelles d'une telle nature à raison d'une par semestre.

Une évaluation externe à mi-parcours sera réalisée après 24 mois de mise en œuvre et fera ressortir, entre autres, la valeur ajoutée du volontariat dans la réalisation des OMD, les leçons apprises ainsi que les recommandations pour la réorientation des actions menées pour une plus grande efficacité.



L'évaluation finale de ce projet sera réalisée en 2011 et prise en compte dans l'évaluation finale du CPAP.

De façon générale, le suivi du projet sera également effectué en rapport avec le cadre de suivi-évaluation défini dans l'UNDAF, CPD et CPAP (comité technique et clusters). Ce cadre, composé du Gouvernement, des partenaires au développement, du SNU/PNUD et de la société civile, appréciera la contribution du projet à la réalisation des résultats et effets recherchés.

## **PARTIE V. FACTEURS DE RISQUES, OBLIGATIONS ET STRATEGIE DE SORTIE DU PROJET**

### **5.1. Facteurs de risques**

Les risques majeurs pour le succès du projet que l'on peut identifier sont relatifs à :

- des lenteurs à faire adopter le cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires ;
- des difficultés pour la maison des volontaires, une fois établie, à pourvoir en volontaires, en quantité et en qualité, les structures demanderesse. Ce qui peut être de nature à mettre en question la crédibilité de l'opération visant à répondre efficacement aux besoins des acteurs du développement ;
- la tentation de faire du volontariat une carrière et le voir comme une solution au chômage, celui des jeunes en particulier ;
- les difficultés qu'auront les bénéficiaires à assurer la continuité des activités au-delà de la durée du projet, du fait que l'impact des interventions dans la lutte contre la pauvreté se mesure parfois sur les moyen et long termes.

Cependant, ces risques sont mitigés par :

- L'engagement marqué du gouvernement à réaliser les OMD et la SRP ;
- L'élaboration d'un cadre légal et réglementaire pour éviter les abus dans l'utilisation des volontaires ;
- L'attribution d'un statut à la maison des volontaires qui permette sa prise en charge dans le budget de l'Etat en en faisant par exemple un établissement à caractère public (EPA) ou tout autre statut qui permette la cogestion Gouvernement/société civile.
- Le renforcement des capacités des OSC qui pourront s'approprier des instruments de mise en valeur de leur travail

- la stratégie permanente de mobilisation des ressources et la recherche de partenariats
- l'élaboration d'un programme national de volontariat (PNV) à mettre en œuvre par la maison des volontaires

## **5.2. Stratégie de sortie du projet**

L'existence d'un cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires et l'établissement de la maison des volontaires devraient faciliter la pérennisation des résultats du projet. C'est pourquoi, il importe que ces deux éléments clés soient disponibles afin que la coordination et la promotion du volontariat comme outil du développement, en particulier pour la réalisation des OMD, deviennent structurels avant la fin du projet. Le PNV à élaborer sera un autre élément de nature à favoriser la pérennisation.

L'existence d'un cadre légal et les différentes formations dont elles auront bénéficié permettront aux organisations de volontaires d'avoir une base de négociation (et de plaider) avec le Gouvernement et les autres partenaires

## **PARTIE VI. CONTEXTE JURIDIQUE**

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD, signé le 4 juillet 1987 par les parties contractantes.

Le Gouvernement s'engage à exonérer des droits et taxes de douane, les matériels et équipements achetés au titre du présent projet.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objections à l'égard des changements proposés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document de projet, y compris l'élaboration des plans de travail annuels détaillés; le calendrier de mise en œuvre, les termes de référence des revues et des évaluations ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, produits et activités, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;

- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement, dû à l'inflation, des dépenses de VNU/d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisation concernée.

## SECTION II- CADRE DES RESULTATS

<b>Objectif 1</b> : Renforcer les capacités nationales de coordination et de promotion du volontariat			
<b>Effets recherchés</b> : 1 : Une vision articulée du volontariat comme outil de développement économique et social est formulée au plan national; 2 : Les associations de volontaires ont acquis plus d'autonomie et ont accru leurs capacités de gestion et d'action			
<b>Lignes de Base</b> 1 : Existence du CNCPV et organisation régulière de la JIV 2 : Inexistence d'une vision articulée du volontariat comme outil de développement ; 3 : Faible ancrage institutionnel de la coordination et promotion du volontariat 4 : Faible capacité d'action des associations de volontaires			
Produits Recherchés	Indicateurs de Succès	Activités	Apports (US\$)
<b>Produit N°1</b>			
Equipe de coordination du projet opérationnelle	Recrutement du CTP	1. Recrutement du personnel 2. Achat de matériel 3. Gestion, suivi de la mise en œuvre et fonctionnement du projet	2.582.083
<b>Produit N°2</b>			
un cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires est établi	Version provisoire de cadre disponible	4. Consultations pour sur un cadre légal et réglementaires avec toutes les parties intéressées (gouvernement, partenaires au développement et associations de volontaires). 5. Recrutement d'un consultant pour la rédaction de la proposition du cadre légal et réglementaire. 6. Un atelier de validation du cadre proposé 7. Soumission de la mouture de loi retenue à l'Assemblée nationale 8. Elaboration d'une charte nationale des volontaires	56.000
<b>Produit N°3</b>			

<p>les capacités du CNCPV et des associations de volontaire sont renforcées</p>	<p>Plan de formation élaboré</p> <p>Protocoles de partenariats avec institutions/associations de recherche.</p>	<p>9. Elaboration d'une formation en gestion d'organisations de volontaires (à partir d'outils existants ou nouveaux selon les besoins).</p> <p>10. Organiser quatre ateliers de formation de gestion d'organisation de volontaires pour les membres du CNCPV et autres gestionnaires d'organisations de volontaires.</p> <p>11. Formations de relais communautaires au sein des associations</p> <p>12. Conduite d'au moins 5 études sur le volontariat au Sénégal (la dimension genre devra être prise en compte dans ces études dont une doit y être entièrement consacrée)</p>	<p>505.050</p>
<p><b>Produit N°4</b> Des expériences pilotes de certains concepts de volontariat sont conduites</p>	<p>Plans d'action</p>	<p>13. Sélection de 3 sites pilotes pour la mise en œuvre du village planétaire (mise en commun des ressources de volontaires en un lieu donné).</p> <p>14. Mise en œuvre des microprojets correspondant au concept des « village planétaire »</p> <p>15. Renforcer les capacités institutionnelles des corps de volontaires du 3<sup>ème</sup> âge</p> <p>16. Identifier l'expertise du 3<sup>ème</sup> âge disponible et mobilisable</p> <p>17. Appui à la mise en œuvre de projets de développement</p>	<p>84.250</p>

		économique et social porté par les personnes du 3 <sup>ème</sup> âge	
--	--	---	--

<b>Objectif 2 :</b> Créer un centre d'appui aux services de volontaires			
<b>Effets recherchés :</b> 1 : la coordination et la promotion du volontariat se font sur des bases pérennes ; 2 : Les ressources d'information et action sont renforcées			
<b>Lignes de Base :</b> 1 : Inexistence d'un local servant de point de ralliement des ressources des volontaires ; 2 : Information sur le volontariat rare et éparse			
Produits Recherchés	Indicateurs de Succès	Activités	Apports
<b>Produit N°5</b>			
Un centre d'appui aux services de volontaires est opérationnel (le marché du volontariat en tant point de rencontre de l'offre et de la demande de services de volontaires)	Bail emphytéotique ou centre construit/réhabilité.  Nombre de volontaires placés	18. Identification d'un site devant accueillir la maison des volontaires ; ce site peut-être un bâtiment du patrimoine de l'Etat ou un site à acquérir définitivement pour la promotion du volontariat.  19. Réhabilitation ou construction de la maison des volontaires (les ressources humaines nécessaires devront être recherchées parmi les volontaires autant que possible).  20. Établissement de modalités consensuelles de cogestion (Gouvernement/OSC) et d'utilisation de la maison des volontaires.  21. Création d'un centre de documentation au sein de la maison des volontaires  22. Création d'une base de données sur le volontariat au Sénégal  23. Etablissement de trois centres régionaux de services de volontaires  24. Entretien du site Internet pour la	718.450

		<p>promotion du volontariat au Sénégal. ce site servira à mettre en réseau les différents corps de volontaire présents au Sénégal et avec l'extérieur</p> <p>25. Création de 11 antennes régionales de service de volontaires</p> <p>26. Etablissements de partenariats avec les parties demandereses pour la mise à disposition de volontaires.</p> <p>27. Elaboration d'un programme national de volontariat.</p>	
<b>Produit N°6</b>			
Les volontaires et associations de volontaires sont mobilisés pour la réalisation des OMD	<p>Guide d'accès aux ressources disponible</p> <p>Qualité/rythme d'exécution des microprojets</p>	<p>28- Formation sur les OMD (avec les outils élaborés dans le cadre du projet de mobilisation de la société civile sur les OMD par le COLUPAS).</p> <p>29. Un portefeuille d'au moins 100 microprojets de réalisation des OMD est exécuté. 20% de ces microprojets devront porter sur la promotion de l'équité de genre.</p> <p>30. Définition d'un format et guide pour l'accès à l'enveloppe des microprojets par les associations de volontaires</p> <p>31. Encadrement des associations dans la mise en œuvre des microprojets. Des partenariats avec des OSC relais seront établis à cette fin.</p> <p>32. Etablissement de partenariat entre associations de volontaires et</p>	1.054.167



		partenaires au développement.	
		<b>TOTAL</b>	<b>5.000.000</b>

## SECTION III. BUDGETS ANNUELS

Nature	2008	2009	2010	2011	Total	Contributions annoncées	Sources	Solde à mobiliser
<b>1. Gestion du projet</b>								
<b>1.1. Personnel</b>								
1 VNU International (CTP)	57 000	39 000	39 000	39 000	174 000			
1 VNU International (suivi-évaluation)	57 000	39 000	39 000	39 000	174 000			
5 VNU Nationaux	60 000	40 000	40 000	40 000	180 000			
8 Experts volontaires	160 000	58 000	58 000	58 000	334 000			
11 Volontaires (antennes régionales)	120 000	79 200	79 200	93 500	371 900			
1 Assistant Administratif et financier	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000			
13 Chauffeurs	70 200	62 400	62 400	62 400	257 400			
Consultant (élaboration cadre légal)	50 000				50 000			
Consultant (élaboration PNV)		45 000			45 000			
<b>Total personnel</b>	<b>584 200</b>	<b>372 600</b>	<b>327 600</b>	<b>341 900</b>	<b>1 626 300</b>			
<b>1.2. Missions</b>								
1.2. Voyages Officiels	20 000	50 000	50 000	50 000	170 000			
1.3. Coûts de mission (évaluation)			30 000		30 000			
<b>Total missions</b>	<b>20 000</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>	<b>50 000</b>	<b>230 000</b>			
<b>Sous-total 1</b>	<b>604 200</b>	<b>452 600</b>	<b>407 600</b>	<b>391 900</b>	<b>1 856 300</b>			
<b>2. Sous-traitance</b>								
2.1. Microprojets		300	300	271	871			

2.2. Etudes sur le volontariat	25 000	50 000	25 000	870 000	870 000			
2.3. Formation des relais communautaires sur les OMD	30 000	70 000	50 000		150 000			
2.4. Construction/réhabilitation de la maison des vol.		600 000			600 000			
<b>Sous-total 2</b>	<b>55 000</b>	<b>1 020 000</b>	<b>375 000</b>	<b>271 870</b>	<b>1 721 870</b>			
<b>3. Formations</b>								
3.1. Ateliers et séminaires	50 000	100 000	100 000	50 000	300 000			
3.2. Voyages d'études	25 000	25 000			50 000			
<b>Sous-total 3</b>	<b>75 000</b>	<b>125 000</b>	<b>100 000</b>	<b>50 000</b>	<b>350 000</b>			
<b>4. Equipements</b>								
4.1. 27 ordinateurs + périphériques	40 000	30 000			70 000			
4.2. 13 véhicules	230 000	158 000			388 000			
4.3. Mobilier de bureau	30 000	15 000			45 000			
4.4. 12 appareils photos	2 500	3 500			6 000			
4.5. 1 Caméra vidéo	7 000				7 000			
<b>Sous-total 4</b>	<b>309 500</b>	<b>206 500</b>			<b>516 000</b>			
<b>5. Divers</b>								
5.1. Publications, Communication et rapports	6 000	10 000	10 000	10 000	36 000			
5.2. Matériel fongible	25 727	30 000	30 000	30 000	115 727			
5.2. Divers/Admin.	16 000	21 000	20 000	20 000	77 000			
<b>Sous total 5</b>	<b>47 727</b>	<b>61 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>	<b>228 727</b>			
<b>TOTAL .</b>	<b>1 091 427</b>	<b>1 865 100</b>	<b>942 600</b>	<b>773 770</b>	<b>4 672 897</b>			

GMS/ISS	76 400	130 557	65 982	54 164	327 103			
<b>Total Général</b>	<b>1 167</b> <b>827</b>	<b>1 995</b> <b>657</b>	<b>1 008</b> <b>582</b>	<b>827</b> <b>934</b>	<b>5 000</b> <b>000</b>			



**ANNUAL WORK PLAN BUDGET SHEET**

United Nations Development

Programme

Sénégal

Year:

2008

N° du projet:

Titre du projet: ACOPROV

Id. Proj.	Produit attendu	Activités clés	Période				Partenaire Resp.	Budget prévisionnel			
			T1	T2	T3	T4		Fonds	Donateur	Description	Montant
	Equipe de coordination du projet opérationnelle	Gestion du projet	X	X	X	X	Gouv.	UNDP	1 VNUI (CTP)	57 000	
							Gouv.	UNV	1 VNUI (SE)	57 000	
							Gouv.	UNDP	1 VNUN	15 000	
							UNV	UNV	3 VNUN	45 000	
							Gouv.	UNDP	1 Assistant Admin.	7 000	
									8 Experts volontaires	160 000	
									8 Volontaires	120 000	
							Gouv.	UNDP	1 Chauffeur	5 400	
									12 Chauffeurs	64 800	
							Gouv.	UNDP	Voyages Officiels	10 000	
							UNV	UNV	Voyages Officiels	10 000	
							Gouv.	UNDP	Equip. et fournitures	50 500	
							UNV	UNV	Equip. et fournitures	23 000	
									Equip. et fournitures	230 000	
									UNDP	Divers	7 500
							Gouv.	UNV	Divers	7 500	
									Divers	10 000	
Gouv.	UNDP	ISS	7 638								
<b>Sous-total</b>									<b>887 338</b>		

Cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires établi	Elaboration du cadre	X	X	X	X	Gouv		UNDP	Réunions + Consultant	50 000
	Etudes sur le volontariat		X	X	X	Gouv		UNDP	Consultants locaux	25 000
								UNDP	ISS	2 250
<b>Sous-total</b>										<b>77 250</b>
Capacités du CNCPV et des associations de volontaires renforcées	Formations		X	X	X	Gouv			Formation relais	30 000
						Gouv			Ateliers	50 000
			X	X	X	UNV		UNV	Voyages d'études	25 000
						Gouv		Gouv	Coordination	5 000
						Gouv		Gouv	Equip. et fournitures	40 000
									ISS	750
<b>Sous-total</b>										<b>150 750</b>
Expériences pilotes conduites	Mise en place de 3 villages planétaires			X	X	Gouv		Gouv	Consultations	27 489
	Appui au volontariat 3ème âge			X	X	Gouv		Gouv	Renforcement capa.	25 000
<b>Sous-total</b>										<b>52 489</b>
<b>Total</b>										<b>1 167 827</b>

**ANNUAL WORK****PLAN BUDGET SHEET**

United Nations

Development

Programme

Séné

gal

Year:

2009

N° du projet:

Titre du projet:

ACOPROV

Id. Proj.	Produit attendu	Activités clés	Période				Partenaire Resp.	Budget prévisionnel				
			T 1	T 2	T 3	T 4		Fonds	Donateur	Description	Montant	
	Equipe de coordination du projet opérationnelle	Gestion du projet	X	X	X	X	Gouv.		UNDP		VNUI (CTP)	39 000
							UNV		UNV		VNUI (SE)	39 000
							Gouv.		UNDP		VNUN	16 000
							UNV		UNV		VNUN	24 000
							Gouv.		UNDP		Assistant Admin.	10 000
											Experts volontaires	58 000
											Volontaires	79 200
							Gouv.		UNDP		Chauffeur	4 800
											Chauffeurs	62 400
							Gouv.		UNDP		Voyages Officiels	10 000
Gouv.		UNDP		Equip.et	3 000							

									fournitures		
								UNV	UNV	Equip.et fournitures	3 000
										Equip.et fournitures	391 500
								Gouv.	UNDP	Divers	3 000
								Gouv.	UNDP	ISS	22 910
<b>Sous-total</b>										<b>765 810</b>	
Cadre légal et réglement aire sur le volontaria t et l'utilisatio n des volontaire s établi	Etudes sur le volontari at	X	X	X	X			UNDP		Consultants Locaux	50 000
								UNV		Consultants Locaux	25 000
								UNDP		ISS	2 250
<b>Sous-total</b>										<b>77 250</b>	
Capacités du CNCPV et des associatio ns de volontaire s renforcées				X	X			UNV		Formation relais	70 000
										Ateliers	50 000
										Voyages d'études	25 000
				X	X			Gouv		Coordination	5 000
										ISS	10 500
<b>Sous-</b>										<b>160 500</b>	



	total										
Expériences pilotes conduites	Mise en place de 3 villages planétaires	X	X	X	X		Gouv.	UNV	Partenariats	25 000	
	Appui au volontariat 3ème âge			X	X		Gouv.	UNV	Renforcement capa.	30 000	
								UNV	ISS	1 050	
<b>Sous-total</b>										<b>56 050</b>	
Un centre d'appui aux services de volontaires est opérationnel	Mise en place de la maison des volontaires						Gouv		Construction/réhabilitation	600 000	
								UNDP	Base de données	25 000	
									UNV	site web	19 647
									UNV	Microprojets	50 000
		X	X	X	X					Microprojets	250 000
									UNV	Programme National de volontariat	45 000
									UNV	Création de 3 antennes	0
										ISS	3 900
<b>Sous-total</b>										<b>993 547</b>	
Les volontaires et associations	Formation	X	X	X	X			UNV	Ateliers	50 000	
	Mise en œuvre	X	X	X	X			UNV	Subventions	50 000	



## **ANNEXES**

**1- TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE**

**2- TERMES DE REFERENCE DU COORDONNATEUR**

**3- TERMES DE REFERENCE DU CTP**

**4- TERMES DE REFERENCE DU CHARGE DE SUIVI-EVALUATION**

**5- TERMES DE REFERENCE DU CHARGE DE COMMUNICATION**

**6- TERMES DE REFERENCE DES CHEFS D'ANTENNES**

**7- TERMES DE REFERENCE DE L'ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

**8- TERMES DE REFERENCE DU CHAUFFEUR-MESSAGER**

**9- TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE SELECTION**

## ANNEXE 1 :

### TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE

L'exécution du projet est supervisée par le Comité de Pilotage dont les membres sont nommés par arrêté ministériel. Le Comité de Pilotage est présidé par l'autorité de tutelle de la Direction de l'Assistance technique et conformément à la modalité d'exécution nationale

#### Composition

Le Secrétariat Général de la Présidence de la République/Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance Technique

Les membres du secrétariat permanent du CNCPV: il est composé du Directeur de l'Assistance Technique qui en est le coordonnateur, le programme VNU qui en est le coordonnateur Adjoint plus les présidents des quatre commissions (commission organisation, commission communication et capitalisation, commission mobilisation des ressources, commission stratégies).

- Un représentant de la DCEF
- Un représentant de la DDI/CAP
- Un représentant de la Direction du Plan
- Un représentant du PNUD
- Un représentant de la société civile
- Un représentant de chaque partenaire au projet

Le comité de Pilotage a pour mission de :

- Définir les orientations politiques et stratégiques du projet ;
- Valider le plan de travail annuel et le budget y afférent ;
- Approuver les rapports d'activités et rapports financiers y relatifs ; la programmation et le suivi des réalisations ;
- Valider les rapports d'avancement du Projet et de tout autre rapport se rapportant à l'exécution du projet ;
- Assurer l'évaluation continue et annuelle de l'exécution du projet (à travers l'approbation des rapports techniques annuels ou l'organisation des rencontres tripartites) ;
- Impulser le dialogue et la concertation entre les différentes structures partenaires du Projet ;
- valider la stratégie de pérennisation des résultats du projet ;
- Superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

## Fonctionnement

- le comité de pilotage se réunira deux fois par an ;
- un quorum des 3/5 de ses membres présents est requis pour la validité de ses décisions ;
- Le comité peut, si nécessaire, tenir des réunions extraordinaires à la demande de son président ;
- Le comité peut s'adjoindre en cas de besoin les compétences de toute personne et/ou institution ressource jugée utile pour la bonne exécution de ses missions.

## ANNEXE 2

### TERMES DE REFERENCE DU COORDONNATEUR

Ce rôle est tenu par le fonctionnaire proposé par le Directeur de l'Assistance Technique

#### Descriptions des tâches

Sous la responsabilité du Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Coordonnateur National du projet aura la responsabilité d'assurer la gestion quotidienne du projet (planification, organisation, coordination et mise en œuvre, suivi et capitalisation des activités) et de faciliter l'interaction entre les différents partenaires. Il sera chargé de l'exécution des tâches suivantes :

#### DESCRIPTION DES TACHES :

Le Coordonnateur National du Projet a en charge les fonctions suivantes :

- veiller à l'atteinte des objectifs du projet ;
- assurer la gestion administrative et la coordination de l'ensemble des activités du projet ;
- organiser les aspects pratiques et scientifiques de la mise en œuvre du projet, par une définition et une distribution appropriée des tâches ;
- assurer la gestion journalière des finances du projet ;
- préparer et coordonner les activités du projet ;
- préparer le Plan Annuel d'exécution technique et financière du Projet ;
- élaborer le budget annuel du projet ;
- préparer les demandes d'avances de fonds à transmettre au PNUD par le Gouvernement ;
- recenser et organiser les experts et consultants concernés dans le domaine;
- superviser la gestion administrative du Projet (personnel notamment) ;

- superviser et coordonner les travaux des experts avec des directives claires pour renforcer l'efficacité des activités du projet, ses approches et stratégies sur le terrain ;
- superviser toutes les tâches confiées à l'Assistant Administratif et Financier relatives à la tenue des livres, la confection des états financiers trimestriels, les justificatifs des dépenses, l'élaboration et le suivi du budget, la gestion des équipements et des stocks ;
- planifier les interventions des experts et des consultants et les appuyer participer aux cadres de concertation traitant des questions relatives au Projet ;
- préparer les plans de travail annuels et trimestriels et superviser l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, du rapport d'avancement et d'évaluation ainsi que du rapport final ;
- gérer les fonds, les ressources matérielles et humaines du projet conformément aux procédures du Système des Nations Unies et des projets sous « exécution nationale » ;
- appuyer l'Assistant Administratif et Financier dans la préparation des rapports financiers périodiques exigés.

## ANNEXE 3

### TERMES DE REFERENCE DU CTP

<b>Titre du Poste:</b>	Conseiller Technique Principal (VNU International)
<b>Durée:</b>	48 Mois
<b>Contrat initial :</b>	24 mois
<b>Lieu d'affectation :</b>	Dakar avec missions à l'intérieur du pays

#### *Préambule*

*Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.*

*Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes de la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.*

*Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.*

#### **Contexte**

Le projet d'appui à la coordination et promotion du volontariat au Sénégal (ACOPROV) vise à la réalisation des OMD par le biais du volontariat et concerne par conséquent les huit OMD. Il se veut un socle sur lequel tous les acteurs du développement pourraient s'appuyer dans le cadre de leurs interventions. Il s'inscrit en droite ligne de l'UNDAF 2007-2011 et la SRP 2007-2010. Ses objectifs sont de renforcer les capacités nationales de coordination et de promotion du volontariat par



l'élaboration i) d'un cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires et ii) mettre en place un centre d'appui aux services de volontaires (la maison des volontaires) qui se veut une véritable bourse du volontariat où l'offre et la demande se rencontreront. Ce centre sera l'instrument clé de tout le processus de pérennisation de la coordination, la promotion du volontariat, de même que l'encadrement des associations de volontaires et autres OSC. Le projet est mis en œuvre par la Direction de l'Assistance Technique selon la modalité d'exécution nationale.

## Descriptions des tâches

Sous la supervision directe du Coordonnateur National du projet, le CTP aura pour tâches de :

- Appuyer le coordonnateur dans la mise en œuvre effective des activités du projet ;
- Appuyer les acteurs du projet dans la concrétisation des produits attendus du projet ;
- S'assurer que les produits attendus contribuent effectivement à la réalisation des OMD, des produits de l'UNDAF et des programme pays des agences du SNU dans lesquels le projet s'intègre ;
- Etablir les diagnostics de capacités pour les acteurs clés du projet à participer à la réalisation des OMD et à l'obtention des produits du projet;
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de renforcement de capacités pour les divers acteurs du projet ;
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des communautés en faveur des OMD ;
- Assurer le leadership pour l'élaboration et/ou adaptation de formations pour les acteurs du projet puis coordonner et superviser la mise en œuvre des activités de formation prévues dans le cadre du projet ;
- Appuyer les associations des volontaires dans la recherche de financements pour la mise en œuvre de leurs activités ;
- Appuyer le coordonnateur dans la préparation des plans de travail (annuel, trimestriels) détaillés comprenant les activités, les produits et le chronogramme ;
- Sur la base des rapports trimestriels des experts et volontaires du projet, appuyer le coordonnateur à consolider les demandes d'avance de fonds et les rapports requis (annuels, trimestriels, financiers, rapports d'avancement semestriels, etc.) selon les

procédures du PNUD et des autres partenaires impliqués s'il y a lieu;

- Appuyer le coordonnateur dans l'application des décisions du comité de pilotage ;
- Appuyer le CNCPV dans la préparation de la semaine des volontaires et la journée internationale des volontaires ;
- Assurer la direction de la maison des volontaires pendant la période transitoire, une fois celle-ci établie ;
- Appuyer le coordonnateur dans la mobilisation des ressources pour la pérennisation de la maison des volontaires ;
- Elaborer les termes de référence du comité de sélection des microprojets ;
- Assurer le secrétariat lors des réunions du comité de sélection des microprojets ;
- Appuyer le coordonnateur dans la supervision des autres membres de l'équipe de projet ;
- Effectuer des visites de terrain pour l'appui à l'exécution des activités du projet.
- Organiser les visites périodiques de supervision
- Elaborer les rapports d'avancement semestriels ;
- Participer aux activités du programme VNU (réunions périodiques et retraite)

## **Qualifications et expérience**

- Diplôme universitaire en sociologie ou autres sciences sociales similaires (au moins la maîtrise);
- Au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle dans la coordination, le suivi et évaluation de projets ;
- Expérience dans les domaines de renforcement de capacités, appui institutionnel et la formation;
- Expérience du travail avec les services gouvernementaux, les organisations internationales, la société civile et les instituts de formation ;
- Au moins deux (02) ans d'expérience en mobilisation communautaire ;
- Parfaite maîtrise du français écrit et parlé et bonnes capacités de travail en Anglais.
- Avoir le contact facile et la capacité d'analyse et de synthèse rédactionnelle.

- Bonne maîtrise des logiciels les plus courants (MS Office)
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Sens de l'initiative et de l'anticipation.
- Avoir des aptitudes à diriger une équipe et à travailler sous pression.
- La connaissance du volontariat sera un atout.

## ANNEXE 4

# TERMES DE REFERENCE DU CHARGE DE SUIVI-EVALUATION

**Titre du Poste :** Chargé de suivi-évaluation (VNU International).

**Durée:** 48 Mois

**Contrat initial :** 24 mois

**Lieu d'affectation :** Dakar avec missions à l'intérieur du pays

### *Préambule*

*Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.*

*Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes de la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.*

*Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.*

### **Contexte**

Le projet d'appui à la coordination et promotion du volontariat au Sénégal (ACOPROV) vise à la réalisation des OMD par le biais du volontariat et concerne par conséquent les huit OMD. Il se veut un socle sur lequel tous les acteurs du développement pourraient s'appuyer dans le cadre de leurs interventions. Il s'inscrit en droite ligne de l'UNDAF 2007-2011 et la SRP 2007-2010. Ses objectifs sont de renforcer les capacités nationales de coordination et de promotion du volontariat par

l'élaboration i) d'un cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires et ii) mettre en place un centre d'appui aux services de volontaires (la maison des volontaires) qui se veut une véritable bourse du volontariat où l'offre et la demande se rencontreront. Ce centre sera l'instrument clé de tout le processus de pérennisation de la coordination, la promotion du volontariat, de même que l'encadrement des associations de volontaires et autres OSC. Le projet est mis en œuvre par la Direction de l'Assistance Technique selon la modalité d'exécution nationale.

### **Description des tâches**

Sous la supervision générale du Coordonnateur National du projet et sous la supervision directe du Conseiller Technique Principal (CTP), et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe de projet, le Chargé de suivi-évaluation aura pour tâches de :

- mettre en place un système de suivi-évaluation approprié qui sera en phase avec
- De concevoir les différents indicateurs de suivi d'exécution et d'impact du projet. Dans la mesure du possible, ces indicateurs devront être en cohérence avec les indicateurs nationaux, ceux de l'UNDAF et des programmes pays des agences du SNU impliquées;
- Appuyer le CTP dans la préparation des documents et rapports permettant d'apprécier l'avancement et les performances du projet ;
- assister le CTP dans la préparation des rapports d'avancement du projet (trimestriel, semestriel) et le bilan des résultats atteints (par rapport aux objectifs assignés et au plan de travail) en identifiant les contraintes opérationnelles et techniques en proposant les mesures correctives
- Suivre les indicateurs de performance du projet
- Elaborer le plan d'évaluations mensuelles des activités du projet ;
- Assister le CTP dans la coordination et supervision de la mise en œuvre des activités de formation prévues dans le cadre du projet ;
- Appuyer le CTP dans la préparation, sur la base des rapports trimestriels des experts et volontaires du projet, des rapports trimestriels consolidés et des rapports d'avancement semestriels ;
- Gérer le processus de mise en place de la base de données sur le volontariat au Sénégal ;

- Gérer le processus de conduite des études sur le volontariat et assurer la diffusion de leurs conclusions ;
- Effectuer des visites de terrain pour l'appui à l'exécution des activités du projet.
- Préparer les rapports d'évaluation des résultats du projet
- Contribuer à la préparation des différentes réunions d'évaluation du projet
- Participer aux visites périodiques de supervision
- Préparer les documents nécessaires pour les missions d'évaluation ;
- Elaborer les termes de référence de ces missions et assister à leur briefing et débriefing
- Participer à l'élaboration des termes de référence des VNU nationaux.
- Participer aux activités du programme VNU (réunions périodiques et retraite)

### **Qualifications et expérience**

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (niveau maîtrise) en économie, sociologie, statistiques ou autres domaines connexes.
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la coordination, le suivi et évaluation de projets et dans l'établissement de rapports.
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique et des TIC comme source de connaissance et de réseau.
- Avoir une parfaite maîtrise du français écrit et parlé et de bonnes capacités de travail en Anglais.
- Avoir des aptitudes à travailler en équipe et sous pression.
- Avoir le contact facile et la capacité d'analyse et de synthèse rédactionnelle.
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Sens de l'initiative et de l'anticipation.
- Expérience dans la recherche souhaitée
- La connaissance du volontariat sera un atout.

## ANNEXE 5

# TERMES DE REFERENCE DU CHARGE DE COMMUNICATION

**Titre du Poste :** Chargé de Communication (VNU national)

**Durée:** 48 Mois

**Contrat initial :** 24 mois

**Lieu d'affectation :** Dakar avec missions à l'intérieur du pays

### *Préambule*

*Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.*

*Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes de la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.*

*Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.*

### **Contexte**

Le projet d'appui à la coordination et promotion du volontariat au Sénégal (ACOPROV) vise à la réalisation des OMD par le biais du volontariat et concerne par conséquent les huit OMD. Il se veut un socle sur lequel tous les acteurs du développement pourraient s'appuyer dans le cadre de leurs interventions. Il s'inscrit en droite ligne de l'UNDAF 2007-2011 et la SRP 2007-2010. Ses objectifs sont de renforcer les capacités nationales de coordination et de promotion du volontariat par l'élaboration i) d'un cadre légal et réglementaire sur le volontariat et

l'utilisation des volontaires et ii) mettre en place un centre d'appui aux services de volontaires (la maison des volontaires) qui se veut une véritable bourse du volontariat où l'offre et la demande se rencontreront. Ce centre sera l'instrument clé de tout le processus de pérennisation de la coordination, la promotion du volontariat, de même que l'encadrement des associations de volontaires et autres OSC. Le projet est mis en œuvre par la Direction de l'Assistance Technique selon la modalité d'exécution nationale.

## **Description des tâches**

Sous la supervision générale du Coordonnateur National du projet et sous la supervision directe du Conseiller Technique Principal (CTP), et en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe de projet, le Chargé de Communication aura pour tâches de :

- Elaborer un plan de communication pour l'ensemble des différentes activités du projet ;
- Assurer la mise à jour régulière du site WEB du volontariat au Sénégal ;
- Dégager des axes stratégiques de communication institutionnelle capables de sous-tendre la politique de mobilisation de ressources du projet ainsi que la visibilité des résultats et actions menées dans le cadre des partenariats scellés avec les partenaires ;
- Développer et entretenir de manière proactive des réseaux de relations avec les médias afin de diffuser les messages de plaidoyer sur le volontariat ;
- Participer aux visites périodiques de supervision et en faire des articles à publier par divers canaux ;
- Contribuer à l'organisation des réunions importantes dans le cadre des activités du projet ou relatives aux questions se rapportant au volontariat ;
- Assurer le pilotage des grands événements à travers lesquels les messages de plaidoyer sont diffusés, tels que la semaine des volontaires, la JIV, la journée des Nations Unies, etc.
- Contribuer à la préparation des allocutions des personnes représentant le projet lors d'événements majeurs ;
- Se tenir informé des meilleures pratiques en matière de plaidoyer et de communication, notamment en entretenant des relations suivies avec les différents partenaires impliqués dans le projet.

## **II. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE**



- Etudes universitaires (BAC +4) en sciences sociales/ humaines ou sciences et techniques de la communication
- Cinq années d'expérience en communication dans des institutions privées ou publiques.
- Avoir une parfaite maîtrise du Français parlé et écrit et une bonne connaissance de travail de l'anglais (parlé et écrit)
- Bonnes connaissances des questions de développement, en particulier les OMD ;
- Connaissance du contexte général du pays, des acteurs principaux et des sources d'information
- Bonne maîtrise des logiciels informatiques courants et ceux permettant des articles électroniques (Word, Excel, Power Point, Photoshop, Adobe, etc.).

### **Aptitudes**

- Capacité de leadership ;
- Capacité de négociation ;
- Capacité à prendre des décisions ;
- Sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- Utilisation des nouvelles technologies de l'information comme source de formation, de connaissance et de mise en réseau ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Capacité à développer des contacts et réseaux ;
- Autonomie, capacité à travailler sous peu de supervision ;
- Capacité à travailler sous pression ;

### **Attitudes personnelles**

- Enthousiasme et engagement ;
- Propension à montrer l'exemple ;
- Volonté de participer activement et de manière constructive à la vie du projet ;
- Curiosité intellectuelle ;
- Sens de l'écoute.

## ANNEXE 6

### TERMES DE REFERENCE DES CHEFS D'ANTENNE

**Titre du Poste 2 :** Chef d'antenne (VNU national)

**Durée:** 48 Mois

**Contrat initial :** 24 mois

**Lieu d'affectation :** Chefs-lieux de régions (à préciser)

#### *Préambule*

*Ce poste pour lequel une affectation au sein du programme des Volontaires des Nations Unies est prévue, est basé sur les valeurs du libre arbitre, du dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondations mêmes du volontariat. Le volontariat bénéficie au volontaire en tant qu'individu. Il engendre d'importantes contributions économiques et sociales. Il participe à l'élaboration d'une société plus homogène et d'un patrimoine en instaurant des rapports de confiance et de réciprocité entre les citoyens.*

*Le Programme des Volontaires des Nations Unies est l'organisation des Nations Unies qui apporte son aide au développement humain durable dans le monde entier à travers la promotion du volontariat et la mobilisation de volontaires. Il sert les causes de la paix et du développement tout en accroissant les chances de participation de tous les individus. Il est universel, assimilant et embrasse l'action volontaire dans toute sa diversité.*

*Le volontariat, qui se présente sous des formes très différentes, est enraciné dans toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que volontaire des Nations Unies, vous êtes tenu, et nous vous encourageons à le faire, de vous mêler aux volontaires locaux et à transmettre ce concept. Vous êtes sensé considérer vos collègues nationaux comme vos semblables et maintenir ensemble un climat de confiance entre vous, au sein des communautés ainsi que de l'organisation où vous êtes affecté.*

#### **Contexte**

Le projet d'appui à la coordination et promotion du volontariat au Sénégal (ACOPROV) vise à la réalisation des OMD par le biais du volontariat et concerne par conséquent les huit OMD. Il se veut un socle sur lequel tous les acteurs du développement pourraient s'appuyer dans le cadre de leurs interventions. Il s'inscrit en droite ligne de l'UNDAF 2007-2011 et la SRP 2007-2010. Ses objectifs sont de renforcer les capacités nationales de coordination et de promotion du volontariat par l'élaboration i) d'un cadre légal et réglementaire sur le volontariat et l'utilisation des volontaires et ii) mettre en place un centre d'appui aux

services de volontaires (la maison des volontaires) qui se veut une véritable bourse du volontariat où l'offre et la demande se rencontreront. Ce centre sera l'instrument clé de tout le processus de pérennisation de la coordination, la promotion du volontariat, de même que l'encadrement des associations de volontaires et autres OSC. Le projet est mis en œuvre par la Direction de l'Assistance Technique selon la modalité d'exécution nationale.

## **Description des tâches**

Sous la supervision générale du Coordonnateur National du projet, du Conseiller Technique Principal (CTP) et sous la supervision directe du Directeur de l'ARD, le Chef d'antenne de la maison des volontaires, spécialiste en animation, formation et développement communautaire sera chargé de :

- Appuyer les associations et organisations de volontaires dans la mise en œuvre des activités liées à la formation des volontaires locaux et des communautés qu'ils appuient ;
- Appuyer les associations et organisations de volontaires dans la planification et l'organisation de la mise en œuvre de leurs activités ;
- Appuyer les associations et organisations de volontaires dans les méthodes d'identification des besoins et de développement et mise en œuvre des stratégies d'appui;
- Identifier les besoins de formation spécifiques pour les cibles concernées ;
- Définir les thèmes de formation, concevoir et mettre en œuvre les programmes de formation ;
- Conduire la préparation et l'organisation pratique de séminaires, cours d'alphabétisation et toute autre formation jugée nécessaire pour assurer l'épanouissement des groupements et structures appuyées par les organisations de volontaires, et les communautés en général ;
- Etablir des rapports réguliers sur le déroulement des activités de formation ;
- Appuyer les porteurs d'idées dans l'élaboration des projets pour accéder aux ressources du projet (portefeuille de microprojets) ou toute autre ressource disponible
- Veiller à la bonne gestion des moyens affectés aux activités de son ressort et expérimenter toute approche novatrice dans la

méthodologie d'appui-accompagnement des volontaires et des communautés appuyées.

- Contribuer à la capitalisation des expériences en cours et innovations diverses ;
- Participer aux activités du programme VNU (réunions périodiques et retraite)

## **Qualifications et expérience**

- Diplôme universitaire en sociologie du développement (niveau maîtrise), économie, ou autres disciplines assimilées ;
- Expérience pratique d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de l'animation, la formation des formateurs et l'organisation des communautés à la base ;
- Avoir une bonne expérience en développement participatif et dans l'approche d'autopromotion ;
- Expérience en matière de planification et de suivi-évaluation de projets d'appui à la base ;
- Avoir une parfaite maîtrise des concepts et méthodes de l'animation ;
- Bonne disposition au travail en groupe ;
- Bonne connaissance de la problématique de la lutte contre la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- Parfaite maîtrise du français écrit et parlé,
- Bonne pratique de l'informatique.
- La connaissance du volontariat sera un atout.

## ANNEXE 7

### TERMES DE REFERENCE DE L'ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

**Titre du Poste :** Assistant Administratif et Financier

**Durée:** 48 Mois

**Contrat initial :** 12 mois

**Lieu d'affectation :** Dakar

Sous la supervision du Coordonnateur National, l'Assistant Administratif et Financier est responsable de la gestion administrative, et financière; en particulier, il est chargé de :

- Prendre contact avec les partenaires
- Apporter un soutien à l'ensemble de l'équipe en contribuant à la préparation des différents rapports.
- Faire l'inventaire et réquisition des fournitures et équipements du projet.
- Préparer les missions et les déplacements du bureau en rédigeant les ordres de mission,
- Assister le Coordonnateur et le CTP dans le suivi des activités par l'examen d'une série de données y compris les plans, les rapports d'avancement, les ressources, les budgets et les dépenses.
- Tenir et mettre à jour le carnet d'adresses et la banque de données sur les partenaires du projet
- Superviser le chauffeur du projet ;
- superviser le travail du personnel administratif recruté dans le programme (chauffeur) avec le suivi de la situation de tout le personnel du projet ;
- fournir l'appui administratif dans les domaines généraux spécialisés et conformément aux procédures en vigueur ;
- superviser directement ou indirectement les activités liées à la maintenance du matériel ;
- assurer la sécurité du transport, la prise en charge médicale et services similaires ;
- participer aux réunions sur toutes les questions administratives courantes ;
- tenir les livres, confectionner les états/rapports financiers, rassembler et préparer les justificatifs des dépenses encourues pour

constitution de la demande de fonds, élaborer et suivre le budget et gérer les équipements et stocks ;

- s'assurer de l'organisation des activités relevant du projet sur le plan administratif et financier ;
- garantir le respect des procédures administratives, comptables et financières ;
- coordonner la mise à disposition des fonds nécessaires pour la conduite des interventions planifiées et assurer la gestion de la petite caisse et ;
- toutes autres tâches que le Coordonnateur juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

## **Qualifications et compétences**

- Diplôme supérieur en gestion, finance, comptabilité ou administration (BTS / DUT)
- Au moins cinq ans d'expérience dans le domaine
- Maîtrise du Français et bonne connaissance de l'Anglais
- Bonne connaissance de l'outil informatique surtout traitement de texte (Word) et tableur (Excel)
- Une bonne connaissance des procédures du Système des Nations Unies serait un atout

## Aptitudes Professionnelles

- Sens de l'initiative et de l'anticipation
- Utilisation des technologies de l'information comme source de formation, de connaissance et de mise en réseau
- Capacité à travailler sous pression
- Capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis

## Aptitudes Personnelles

- Honnêteté et intégrité
- Enthousiaste et engagement
- Volonté de participer activement et de manière constructive à la vie du bureau
- Forte propension à la participation
- Curiosité intellectuelle

## ANNEXE 8

### TERMES DE REFERENCE DU CHAUFFEUR- MESSAGER

**Titre du Poste :** Chauffeur Messenger

**Durée:** 48 Mois

**Contrat initial :** 12 mois

**Lieu d'affectation :** Dakar

Sous la supervision générale du Coordonnateur National du projet, du CTP, et sous la supervision directe de l'Assistant Administratif, la personne travaille en qualité de chauffeur messenger pour assurer le transport des personnes et des biens du projet. Il aura pour responsabilités de :

- Assurer la livraison ou le retrait des courriers, documents, dossiers ou biens spécifiques, conduit le personnel ou les visiteurs en ville ou dans les autres régions du pays.
- Assurer l'entretien quotidien du véhicule (lavage, nettoyage et vérification des niveaux : Carburant, huile, eau et pression des pneus et amener aux niveaux appropriés).
- Signaler tout mauvais fonctionnement de l'équipement et veiller à sa réparation dans un garage autorisé,
- Tenir à jour le carnet de bord du véhicule et la situation des dépenses engagées.
- Suivre les instructions spécifiques, les procédures et normes pour une utilisation efficace et sans dommage du véhicule, ainsi que pour le bien et la sécurité des passagers. Se conformer à la loi et à la réglementation du trafic en vigueur dans le pays ainsi qu'aux procédures régissant l'emploi des véhicules du PNUD.
- Veiller à la mise à jour de toutes les pièces administratives du véhicule. Signale le renouvellement de l'assurance au moins un mois avant la date d'expiration.
- Accomplir toute autre tâche rentrant dans le cadre de ses fonctions demandées par son superviseur.

#### Qualifications

- Etudes primaires ou capacité à s'exprimer clairement en Français au moins
- Permis de conduire B.

- Connaissance en mécanique auto un atout



## **ANNEXE 9 :**

### **TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE SELECTION**

#### **Composition**

- Les membres du secrétariat permanent du CNCPV: il est composé du Directeur de l'Assistance Technique qui en est le coordonnateur, le Chargé de programme VNU qui en est le coordonnateur adjoint plus les présidents des quatre commissions (commission organisation, commission communication et capitalisation, commission mobilisation des ressources, commission stratégies).
- Un représentant du PNDL
- Un représentant de la DADL
- Un représentant de la Direction du Développement Communautaire
- Un représentant de la Société Civile
- Deux membres de l'équipe du projet (assurant le secrétariat du comité)

#### **Responsabilités**

Présidé par le Coordonnateur national du projet, le comité de sélection aura pour rôle de :

- Elaborer un document consignait ses objectifs et mode de fonctionnement de même que les critères de sélection des microprojets ;
- Elaborer un format simple de présentation des projets à soumettre à analyse
- Sélectionner les microprojets à financer pour les communautés qui auront fait l'objet d'une présélection par les antennes du projet/maison des volontaires ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des microprojets par le biais des antennes et lors des visites périodiques de suivi des activités du projet sur le terrain.

#### **Fonctionnement**

- Le comité de sélection se réunira au moins une fois par trimestre dès que l'enveloppe des microprojets sera mise en place ;

- un quorum des 3/5 de ses membres présents est requis pour la validité de ses décisions ;
- il ne peut analyser que les microprojets soumis par les antennes via les ARD ;
- les fonds accordés sont débloqués et mis à la disposition des antennes pour une mise œuvre par les bénéficiaires ;
- en cas d'égalité la voix du président compte double ;
- le comité prendra toutes autres dispositions pour faciliter son fonctionnement s'il y a lieu.

## POSTE : ASSISTANTE DE DIRECTION

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : 1 an renouvelable

### DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National, l'Assistante Administrative de Direction exercera des fonctions d'assistante administrative, de secrétaire et de comptable des matières.

Dans l'exercice de ses fonctions, elle aura en charge les attributions suivantes :

- l'élaboration de rapports administratifs et la rédaction de correspondances diverses ;
- l'exécution des tâches habituelles de secrétariat : standard téléphonique, dépouillement et expédition du courrier, la saisie informatique, la mise en page et la photocopie de documents ;
- la gestion des plannings et RV ;
- le maintien du système de classement, la tenue des registres arrivée, départ, de transmission du courrier, etc. ;
- la gestion des entrées et les sorties des ouvrages de la bibliothèque du projet ;
- l'appui à l'organisation d'ateliers et de séminaires ;
- la participation à des ateliers, séminaires et autres rencontres traitant de la problématique du projet ;
- la participation à la production des rapports de suivi techniques, financiers mensuels, trimestriels et annuels.

#### Autres tâches

- assurer le suivi des antennes,
- réaliser toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences.

### QUALIFICATIONS REQUISES

- avoir au moins le diplôme de Brevet de Technicien Supérieur en Secrétariat de direction ou tout autre diplôme équivalent, avec une bonne maîtrise de la bureautique;

- avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans un projet de développement ou une administration publique ;
- avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte sous Windows et des tableurs) avec courrier électronique ;
- être apte à travailler sous pression ;
- avoir une parfaite maîtrise du français et de l'anglais ;
- avoir une disponibilité immédiate.